

BULLETIN D INFORMATION MUNICIPALE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST PANTALEON

N°38 : Période de Juillet à Décembre 2009

ETAT CIVIL

NAISSANCES

DELMAS Jade Anouk le 08 Juillet 2009

Félicitations aux heureux parents

DECES

LASBOUYGUES Suzanne
ANDRIEUX Georges

Sincères condoléances à toutes les familles endeuillées

L'équipe Municipale et la secrétaire de Mairie vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'années et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2010.

Pour cette occasion, le Conseil Municipal vous invite à la présentation des vœux le

SAMEDI 09 Janvier 2010 à 16 heures

A la Salle des Fêtes

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2009 à 21 HEURES

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mmes Château Marie Christine et Forestier Marie France excusées, siège et délibère :

Concernant le projet d'aménagement de la Salle des Fêtes, trois maîtres d'œuvre ont été contactés : Mr Cagnac Jean-Yves, Mr Burzio Boris et Mr Lacour Jean-Pierre.

Deux réponses ont été reçues.

Mr le Maire donne lecture des propositions de Mr Cagnac et Mr Burzio.

Après consultation, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de contacter Mr Cagnac afin que celui-ci établisse une étude sommaire plus détaillée.

Pour le ravalement des façades non conformes, Mr le Maire donne lecture du modèle de courrier de mise en demeure reçu de la DDEA du Lot.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'envoyer un courrier d'information et de mise en conformité avec un délai de 10 jours après réception de celui-ci.

Sans réponse de leur part à cette date, un courrier de mise en demeure leur sera envoyé en recommandée.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que France Télécom veut remplacer la ligne souterraine par une ligne aérienne au lieu-dit Malbouyssou Guillaume! Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Mr le Maire donne lecture du devis établi par l'entreprise Glinel pour l'accès aux parcelles du Cruzoul et réfection du fossé qui s'élève à 2 731.66 euros. Celui de l'entreprise Delmas s'élevant à 1 540 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Delmas avec fourniture des matériaux par la commune.

Mr le Maire donne le coût de la borne Incendie posée dans la zone de Verdayrou-Rességayre qui s'élève à 2 035.33 euros HT.

Mr le Maire donne le compte rendu de la visite de la DDEA, du Conseil Général et du Président de la Communauté de Communes de Montcuq pour l'aménagement du village. Il a été décidé de prévoir l'aménagement de la place de la fête dans l'étude.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Deblay a déposé une déclaration préalable pour la construction d'une terrasse de 18 M2.

L'entretien du cimetière n'est pas fait régulièrement. A voir si l'employé chargé de cette tâche veut continuer ou pas.

Pour la pose de panneaux photovoltaïques, certaines personnes ont été contactées.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le mobilhome de Mlle Tedjada a été déplacé dans les combes au lieu-dit « Trois Fonts ».

Mr Camsusou Roger a relancé Mr le Maire concernant le fossé situé à La Vaysse.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes de Montcuq. Il est prévu le financement de la réfection de la toiture du clocher de l'église de Ste Croix. Ces travaux viendront en déduction de l'aménagement du village du Ste Croix.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2009 à 20 HEURES 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, siège et délibère :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Salle des Fêtes établi par l'architecte Mr Cagnac Jean-Yves. Le Conseil Municipal n'est pas contre ce projet, mais avant d'investir pour cette opération, le Conseil Municipal souhaite connaître le coût des travaux pour l'aménagement du village et la participation de la commune.

Pour l'aménagement du village, l'ouverture des plis concernant le choix de l'architecte a eu lieu le 07 octobre 2009, seul deux architectes ont répondu sur 10 contactés. Le relevé topographique a été effectué.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'accès à la zone des Catiois a été fait par l'entreprise Saint Pierre.

Une participation de 25% du montant total des travaux sera demandé au propriétaire pour la partie communale.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été relancé par France Télécom pour la ligne aérienne au lieu-dit Malbouyssou Guillaumet qui demande 12000 euros à la commune si celle-ci veut une ligne enterrée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient sa décision de ligne enterrée sans participation de la commune.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que le permis de construire demandé par Mme et Mr Ferdinandus a été modifié (nouveau plan 3 portes au lieu de 2 pour écoulement d'eau en cas d'inondation).

Celui demandé par Mme Molinié a été modifié au niveau de la porte d'entrée (demande faite par les Bâtiments de France).

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Famille Tomasella Giovanni et Mr Camsusou Roger ont demandé une concession au cimetière de St Pantaléon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Mr le Maire interroge le Conseil Municipal au sujet des croix abandonnées au cimetière de St Pantaléon.

Suite à la demande formulée par Mme et Mr Ferdinandus pour location de la chapelle de St Martial en vue d'animation estivale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse de louer la chapelle pour cette utilisation.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que Mr Peindaries Michel veut toujours effectuer l'entretien du cimetière de St Pantaléon, mais actuellement celui-ci est toujours mal entretenu.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association Patrimoine et Devenir du Quercy Blanc pour la déclaration préalable faite par Mr Deblay Stéphane pour la construction d'une terrasse de 18 M2. Mr le Maire indique qu'il a répondu au Président de l'Association en lui indiquant que la terrasse faisait bien 18 M2 sur un terrain de 47 350 M2.

Le Fossé de Bonarme a été fait par l'entreprise Delmas Jérôme.

Mr le Maire indique que les travaux de réfection du pont du Moulin de Bernard sont commencés mais qu'il a envoyé un fax à l'entreprise Roques afin qu'il mette un panneau route barrée à Lascabanes comme prévu dans l'arrêté.

Mr le Maire fait le point des travaux voiries effectués sur la commune.

- Les fossés au camping de St Martial et à Verdayrou ont été fait par la Communauté de Communes
- la buse à Pech Lagrange a été débouchée
- goudronnage à Lartigue
- enrochement au Pont de Malbouyssou et à Labouyssette
- une journée de point à temps a été faite
- un arbre est dans la rivière au niveau de Malbouyssou
- sur la voie communale de Malbouyssou à la Cuve, problèmes de branches, ronces qui dépassent sur la chaussée.

Suite à l'enquête publique, le Conseil Municipal décide le bornage du chemin de Laboissière entre Mme Beudin Chantal et Mme Van Mellaert.

Concernant le projet de construction du moulin à vent par Mr Brasseur, celui-ci s'engage à prendre en charge l'électrification du moulin.

Une réunion doit avoir lieu sur place le 22 octobre 2009 avec Mr Constant d'Euclide, Mr Rougié CETERC.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Mr Julien Madon de l'entreprise Nass&Wind Energies Nouvelles pour un projet de panneaux photovoltaïques aux Combelous et à Gamassade et que celui-ci est prêt à rencontrer le Conseil Municipal pour explication du projet. Le Conseil Municipal est d'accord pour une rencontre.

Afin d'améliorer les zones blanches sur la Commune, Mr le Maire doit rencontrer une personne de la Société Bouygues afin de définir les lieux où peuvent être implanté l'antenne regroupant les trois opérateurs téléphoniques.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que les poubelles ont bien été triées en juillet, mal en août et qu'une poubelle verte a été volé dans la nuit du 24 au 25 août après l'avoir vidée.

Concernant le litige avec Mr Boisset Didier, aucune solution n'a été trouvée à ce jour.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration de l'école aura lieu le 31 octobre 2009 à 16 heures et que tous les administrés y sont conviés.

Pour les façades non-conformes, Mr Bœuf s'est engagé à modifier la couleur des façades au printemps 2010.

L'entreprise Sud Quercy Bâtiments a demandé une déclaration préalable qui à ce jour n'a pas été retournée.

Un recommandé de mise en demeure lui a été envoyé le 08 septembre et non retiré.

Sur proposition de la DDEA, une copie du courrier lui a été envoyée en courrier simple.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a envoyé un courrier au Service Territorial Routier l'informant qu'il a été déposé des gravats de balayage de route sur une parcelle communale.

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour mettre une plaque du 19 mars aux monuments aux morts.

La commémoration du 11 novembre aura lieu ce jour à 11 heures 30.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des élus du Lot organise une formation « les assurances des collectivités et des élus » le mardi 18 novembre à Lamagdeleine et qu'une réponse doit être donné avant le 07 novembre.

Une sortie organisée par la Communauté de Communes doit avoir lieu le 22 octobre après midi pour visite de la cyber base de Salviac et de Prayssac.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de l'intersyndicale France Télécom demandant une motion de soutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion de soutien pour le maintien du site France Télécom à Cahors Terre Rouge.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2009 à 20 HEURES 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Paraire André (procuration) et Mme Bessières Christelle, excusés, siège et délibère :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 octobre 2009, une remarque est faite au sujet du projet d'aménagement de la Salle des Fêtes. Il aurait du être indiqué le nombre de conseillers pour et contre.

Comme souhaité lors de la réunion du 08 octobre 2009, Mr Madon Julien a présenté au Conseil Municipal la Société Nass&Wind Energies Nouvelles ainsi que le projet de centrales photovoltaïques au lieux-dits « les Combelous » et « Gamassade ».

Il indique au Conseil Municipal qu'un accord de principe doit être donné pour l'étude de faisabilité de projets de centrales photovoltaïques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, donne son accord à la société Nass&Wind Energies Nouvelles pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Il est entendu que cette décision n'engage pas la commune sur la réalisation ultérieure du projet.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré un riverain du chemin rural de Labouyssette lui indiquant le mauvais état du chemin. Celui-ci a été informé qu'aucuns travaux ne seront effectués tant que des camions passeront pour la construction de la maison de Mr Funkiewiez.

Une réclamation a été faite par Mr Chaillou Georges concernant le chemin desservant son habitation.

La réfection de cette voirie sera prévue dans le programme 2010.

Mr le Maire présente le permis de construire demandé par Mlle Robert Stéphanie au lieu-dit « Robert » (agrandissement de la terrasse et pose de deux vélux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Un permis de construire a été déposé par Mr Lasbouygues Loïc pour la modification d'un bâtiment agricole en habitation au le Bourg.

Après consultation des plans, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Un Conseiller Municipal signale que Mr Lagrèze est en train de faire des travaux sur un bâtiment soumis à la demande d'un permis de construire. Vu qu'aucune demande n'a été faite, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de lui écrire afin qu'il se mette en conformité avec la loi.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a du délivrer une attestation à la Saur pour que le futur propriétaire de la maison du Canal puisse obtenir un branchement d'eau.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une formation sur l'urbanisme dans le Lot a lieu le 26 octobre 2009 à Cahors.

Pour l'aménagement du village, une négociation de l'appel d'offre a été faite pour le choix de l'architecte.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association Quercy créations demandant une subvention de 30 euros. Refus du Conseil Municipal.

Mr le Maire donne lecture des remerciements fait par la Maison de Retraite de Montcuq suite au prêt de la Salle des Fêtes du 08 octobre 2009.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2009 à 20 HEURES 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Sulmierski Christophe, Mmes Bessières Christelle et Forestier Marie France (procuration), excusés, siège et délibère :

Concernant la déclaration préalable n° 046 285 09 A0026 déposée le 07.07.08, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les services de l'état pour les travaux qui ne sont pas respectés par rapport à la demande.

Mr le Maire donne lecture du courrier à envoyer à Mr Brasseur lui mentionnant que les faits constituent une infraction au code de l'urbanisme, qu'un procès verbal a été dressé et adressé au Procureur de la République qui examinera la suite à donner à cette affaire, ces travaux étant contraires aux dispositions du PLU, ceux-ci doivent être arrêtés.

Préalablement à cette décision, l'intéressé est invité à faire parvenir en mairie ses observations dans un délai maximum de 20 jours à compter de la réception du courrier.

Mr le Maire donne lecture de l'éventuel arrêté interruptif des travaux qu'il devra prendre. Le Conseil Municipal prend connaissance du procès verbal d'infraction au code de l'urbanisme établi par un agent de l'Etat.

Mr le Maire fait le point financier pour l'école.

Il informe le Conseil Municipal qu'il faudra verser la somme de 2360 euros correspondant aux intérêts.

Mr le Maire donne lecture du courrier du 05 novembre 2009 de Mme Van Mellaert contestant le bornage du chemin rural de Laboissière.

Pour l'aménagement du village, le cabinet Indigo de Cavagnac (Lot) a été choisi comme maître d'œuvre.

Pour le projet d'aménagement de la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 6 pour et 3 contre dont une procuration, décide de confier l'étude à l'architecte Mr Cagnac Jean-Yves.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu du collège de Montcuq demandant une subvention pour 4 élèves participant à un voyage en Italie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer 50 euros par enfant résidant sur la commune.

Suite à la visite d'une personne de la Société Bouygues en vue d'une installation d'une antenne afin d'éliminer des zones blanches, Mr le Maire indique les différents endroits susceptibles de convenir. A ce jour, dans l'attente d'une proposition.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2010 doit avoir lieu le recensement-agricole-et-qu'il-y a lieu de désigner trois membres pour former une commission communale.

Trois agriculteurs ont été nommés Paraire André, Bach Pierre et Ruamps Patrick.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que Mr Lagrèze a retiré l'imprimé pour la demande d'un permis de construire.

Les permis de Mlle Robert Stéphanie et Molinié Régine ont été accordés. Celui de Mr Lasbouygues Loic refusé.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du syndicat AEP du Quercy Blanc et d'assainissement non collectif. Augmentation de l'abonnement.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a été organisée entre les élus et les pompiers.

Sur Montcuq, il y aurait la suppression de trois véhicules.

Une autre réunion doit avoir lieu avec Mr Pouget, Président du Conseil d'Administration du SDIS du Lot et le Directeur Départemental du SDIS du Lot, le LCL Tachet des Combes.

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mme Guérin Catherine demandant la création d'une boîte à idées.

Le conseil Municipal n'est pas contre cette proposition.

BIBLIOTHEQUE DE PRET

Annulation du passage du 08 janvier 2010

Passage le 05 mars 2010

COUT CONSTRUCTION ECOLE TTC

DEPENSES

LOT N° 1 : V.R.D	
Terrassement, Voirie, Cour, Clôture, Assainissement	162 364.86

LOT N° 2	
Bâtiment	772 872.20

LOT N° 3	
Chauffage, Géothermie	76 012.68

AUTRES DEPENSES	
DDEA	9 899.89
Achat Terrain	20 500.00
Frais Notaire	1259.12
Etude de Sol	4353.61
Architecte, Géothermicien	61 902.53
Publicité, Frais de Reproduction	1 300.28
Journal Officiel	194.56
Géomètre (Relevé Topographique)	956.80
Géomètre (Alignement, Bornage, Division Parcellaire)	1 554.80
SOCOTEC (Contrôle Sécurité)	5 956.08
Sécurité Protection Santé	2403.96
Borne Incendie	2 082.89
Extension Réseau Eau	1 799.70
Branchement Eau	1 824.90
Branchement Electrique	1 184.08
Arbres	324.94
Placards	2 192.27
Abri Jardin	2 600.00
Etagères	494.90
Gazon	285.38

SUBVENTIONS

ETAT : DGE	384 720.00
DEPARTEMENT : FAIE	100 000.00
REGION : FRIE	20 000.00
Mme ORLIAC : Enveloppe parlementaire	15 000.00
Amende de Police (accès D653)	8 234.44
TVA à Récupérer	175615.48